

**Communiqué**

Nouvelle étape contre la privatisation d'Aéroports de Paris :

La FEETS-FO appelle à soutenir le projet de référendum !

Après quelques semaines de flottement, la procédure de référendum d'initiative partagée (R.I.P), sur proposition de loi des 248 députés de l'opposition contre la privatisation d'Aéroports de Paris, peut enfin suivre son cours. Dans un premier temps, le Conseil Constitutionnel, qui s'est prononcé en faveur d'une poursuite du processus le 9 mai dernier, s'est vu opposer de la part du Ministère de l'Intérieur un « refus organisationnel ». Finalement c'est bel et bien l'administration Castaner qui devra s'en charger. Un délai de 9 mois court maintenant à date du 13 Juin 2019 - 00h00, afin de recueillir le soutien de 10% du corps électoral, c'est à dire 4,7 millions de signatures.

Vous trouverez donc à l'adresse internet suivante un lien vous permettant de vous prononcer en faveur de la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris : www.referendum.interieur.gouv.fr

Vous pouvez également déposer votre soutien directement dans les chefs-lieux de canton.

Cependant, le combat ne sera pas encore gagné. En effet, à la suite de cette période de recueil de soutiens, de nouveaux obstacles seront encore à franchir. Le Parlement et le Sénat auront un délai de 6 mois pour se prononcer sur la proposition de loi.

Si le texte est examiné par les deux assemblées pendant la durée impartie, il pourra être enterré ce qui signifiera la fin du processus : le Président de la République a pour obligation légale d'organiser le référendum si seulement une des deux chambres ne se prononce pas ou bien aucune des deux.

Sans illusion sur cette procédure de référendum biaisée et difficilement atteignable tant les cliquets juridiques sont nombreux et contraignants, c'est en toute indépendance et sans aucune compromission que la FEETS-FO appelle toutes les travailleuses et les travailleurs à apporter leur soutien à cette proposition de loi afin d'affirmer le caractère public de l'exploitation des aéroports de Paris et donc d'empêcher la privatisation d'ADP.

Paris, le 13 juin 2019

Pour tout contact:

Jean HEDOU, Secrétaire général : 06 85 12 74 46

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06 30 63 99 81